

## **ACCOMPAGNEMENT VAE - 24h (Droit commun)**

Les encadrants sont des acteurs de la mise en œuvre de l'action sociale et médico-sociale qui tend à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets.

### **Conditions particulières au CAFERUIS :**

Avoir exercé des activités salariées, non salariées ou bénévoles, en rapport direct avec le contenu du métier (durée minimale 3 ans).

La période d'activité la plus récente doit avoir été exercée dans les dix ans précédant le dépôt de la demande

**Parmi les activités effectuées au moins 2 doivent relever d'1 des trois fonctions suivantes :**

- Pilotage d'action
- Encadrement d'équipes et de professionnels, gestion des ressources humaines
- Gestion administrative et budgétaire d'une unité

**OU au moins 4 activités relevant de 2 des trois fonctions suivantes :**

- Communication interne
- Participation au projet de la structure
- Partenariat d'action et travail en réseau

### **Public**

Toute personne s'engageant dans la démarche VAE (salarié ou demandeur d'emploi) et ayant obtenu la notification de la recevabilité de la DRASS.

Ainsi que les personnes ayant obtenu une validation partielle voire nulle après le passage devant le jury.

### **Objectifs**

- Présentation et appropriation des consignes du livret 2 de la VAE
- explication des notions de « référentiel d'activité » et « référentiel de compétences »
- Sensibilisation à la méthodologie de l'écrit.
- Analyse de la pratique professionnelle et identification des compétences
- Assimilation des mots clés du référentiel de compétence et mise en relation avec ses expériences professionnelles.
- Repérage et choix des situations les plus pertinentes à décrire
- Préparation à l'entretien oral avec le jury VAE

### **Contenus et modalités**

*L'accompagnement se fait en alternance séances collectives et séances individuelles.*

- Accompagnement méthodologique : appui à la démarche VAE
- Analyse des pratiques en partant des cas concrets repérés
- Formalisation des écrits
- Mise en situation de l'entretien à la commission d'expertise

### **Période**

*Deux sessions d'accompagnement par an.*

*Se renseigner auprès du secrétariat VAE, Mme Lydia LANDRA : 04 92 07 79 09*

*Lydia.vae@iets.com*

### **Lieu**

*Dans les locaux de l'IESTS : 6, Rue Chanoine Rance Bourrey, 06105 Nice.*

### **Intervenants**

Accompagnateurs VAE, Référents métier et référent VAE